



LIFE
LETsGO4Climate
Un projet européen coordonné par
la Région Centre-Val de Loire



17 propositions

**pour établir un cadre législatif et réglementaire
favorable aux communautés d'énergie en Europe**

Pour une transition énergétique ancrée dans les territoires et impliquant les citoyens





Le Conseil Régional Centre Val de Loire ainsi que l'ADEME, Énergie Partagée, Enedis, GRDF ainsi que les 80 collectivités qui forment la région Centre-Val de Loire travaillent depuis des années sur la transition énergétique et écologique des territoires.

Le projet européen LIFE LETsGO4Climate a permis au conseil Régional et ses partenaires d'expérimenter entre 2021 et 2025 une démarche de sensibilisation des citoyens et collectivités sur 16 territoires, afin d'accélérer le développement de communautés d'énergie en Centre-Val de Loire.

Les communautés créées dans le cadre du programme, ainsi que les expériences des partenaires du projet Energie Partagée, Enedis, GRDF et Virage Énergie ont donné naissance à cette note.

Elle formule 17 propositions pour les décideurs européens, afin de lever les obstacles rencontrés sur le terrain et accélérer le mouvement de la transition énergétique des territoires, pour et avec les citoyens et acteurs locaux.



Le projet LIFE_LETsGO4Climate

accélère le développement de communautés pour expérimenter concrètement la transition énergétique

La participation des acteurs locaux à la transition énergétique est une condition clé de son appropriation collective et un levier pour son accélération.

Face aux incertitudes liées aux impacts du changement climatique et à l'adaptation des territoires, il est nécessaire de redonner aux citoyens et aux collectivités le réel pouvoir d'agir sur la transformation de la société.

Le projet LIFE_LETsGO4Climate a pour objectif de faire émerger, par la sensibilisation et les actions de promotion de la sobriété énergétique sur les territoires, des collectifs citoyens qui travaillent à la fois sur la production d'énergie renouvelable et sur la diminution de la consommation énergétique collective et individuelle.

Après 5 ans de mise en œuvre, cette expérimentation a démontré que l'impulsion donnée à la création de communautés d'énergie répond aux besoins identifiés. Elle favorise en effet la prise de conscience, par les citoyens et les acteurs locaux, des enjeux énergétiques (efficacité, sobriété et nécessité de décarboner la production d'énergie rapidement) et les encourage à développer des solutions adaptées à leur territoire.

Le projet a également montré que, lorsqu'elles s'orientent vers la sobriété, ces initiatives locales s'étendent à de multiples domaines (transports, alimentation, économie des ressources...).



© Fabrizio TOMMASINI

Les actions citoyennes résultantes peuvent générer de la valeur ajoutée :

- Un remède au sentiment d'impuissance face au changement climatique ;
- Un vecteur fort d'implication des citoyens dans les politiques énergétiques et environnementales ;
- De nouvelles coopérations fructueuses entre les citoyens et les collectivités ;
- Des retombées économiques pour le territoire ;
- Un centre de formation et de conversion aux métiers de la transition énergétique ;
- Un moyen d'élargir son réseau et de renforcer la connaissance de son territoire.

Cependant, différents obstacles techniques, organisationnels, juridiques ou bien financiers existent et empêchent le développement de telles initiatives territoriales.

Chiffres clés

16
territoires impliqués

70
initiatives citoyennes soutenues

80
ateliers et événements

L'objet de cette note de propositions est d'apporter un retour du terrain pour nourrir les politiques publiques en Europe.

La note propose quelques constats observés sur le terrain. Des retours d'expérience ont pu être apportés par un questionnaire et des entretiens auprès des communautés d'énergie. D'autres retours d'expérience en dehors de la région Centre-Val de Loire ont été apportés par des communautés d'énergie membres du réseau d'Énergie Partagée concernant les énergies renouvelables ou de Virage Énergie concernant la sobriété.

Pour enrichir cette note, des entretiens complémentaires ont été réalisés avec des porteurs de projets citoyens d'énergies renouvelables locaux, ainsi qu'avec des acteurs nationaux de la thématique de la sobriété.

De même, il a semblé pertinent de réaliser des entretiens complémentaires avec une douzaine de porteurs de projets d'autoconsommation collective ou de méthanisation en France, afin de formuler des propositions sur ces thématiques.

Ces retours d'expériences de toute la France permettent de formuler des propositions pour tous les projets de communautés d'énergie. Certaines mesures peuvent également bénéficier à des projets menés par d'autres acteurs que les communautés d'énergie, mais sont particulièrement essentielles pour les communautés d'énergie du fait de leurs spécificités et enjeux.

Nous portons également des propositions à l'échelle des décideurs publics nationaux en France : cabinets ministériels, parlementaires.





État des lieux de la transposition des communautés énergétiques en droit français

Les communautés énergétiques : une reconnaissance au niveau européen

En 2019, l'Union européenne a reconnu le rôle des acteurs locaux dans la transition énergétique dans le cadre du paquet législatif « Une Énergie Propre pour tous les Européens ». Les directives « Énergies renouvelables » et « Marché de l'électricité » ont ainsi introduit deux notions inédites en droit européen : les communautés d'énergie renouvelable (CER) et les communautés énergétiques citoyennes (CEC).

Pour la première fois, citoyens, collectivités et acteurs locaux ne sont plus considérés uniquement comme de simples consommateurs mais comme de véritables acteurs de la transition énergétique.

En France, une définition complète des communautés énergétiques (renouvelables et citoyennes) a été mise en place fin 2023¹. Toutefois, celle-ci doit encore être enrichie afin de mieux refléter l'évolution des pratiques observées sur le terrain.

Depuis près de quinze ans, plus de 400 initiatives d'énergie renouvelable citoyenne se sont déployées en France, dans une dynamique en constante croissance. Ces communautés d'énergie trouvent donc leur origine dans ces initiatives locales, ancrées dans des écosystèmes spécifiques à chaque pays, et créent de la valeur ainsi que des externalités positives que les autres acteurs du marché ne couvrent pas entièrement.

En parallèle, la France bénéficie de plusieurs atouts structurants sur lesquels s'appuyer : d'une part, un écosystème de l'énergie citoyenne solide et des réseaux d'accompagnement reconnus par les institutions (ADEME, Régions...) ; d'autre part un cadre de référence clair et cohérent pour définir un projet citoyen d'énergie citoyenne, élaboré par les acteurs de terrain et soutenu par l'ADEME : le Label Énergie Partagée.

¹ Articles L291-1 à L293-4 et R291-1 à R293-1 du code de l'énergie

Liste des propositions

1

Propositions en lien avec la sensibilisation des collectivités

- Réviser le règlement 2018/1999/UE sur la gouvernance des objectifs énergie-climat afin que les États membres mettent en place, dans leur planification nationale, des cadres incitatifs à destination des collectivités pour impliquer les citoyens.
 - Inciter les États membres à mettre en place ou financer des dispositifs de formation et d'ingénierie territoriale à destination des acteurs locaux.
 - Inciter les États membres à alléger les lourdeurs administratives sur la mise à disposition du foncier des collectivités pour des communautés d'énergie.
-

2

Propositions sur les marchés publics

- Réviser le cadre juridique des marchés publics pour y intégrer les objectifs de transition énergétique et sociale.
 - Faciliter la participation des communautés énergétiques aux marchés publics.
 - Développer des lignes directrices sur les critères de passation de marchés sociaux.
-

3

Propositions concernant les modalités de financement des Communautés d'énergie et l'accès aux fonds européens

- Soutenir le développement d'outils de financement des communautés d'énergie type "Community Energy Financing Scheme".
- Faciliter le financement, par les fonds européens, des structures accompagnant les communautés d'énergie.
- Créer, au sein d'Erasmus+, un programme facilitant la mobilité des jeunes apprentis et étudiants dans les secteurs de la transition énergétique.

4

Propositions concernant les aides d'État et lignes directrices de l'UE

- Permettre aux États membres d'exempter de mise en concurrence les structures juridiques portées par des communautés d'énergie renouvelable (SPV Special Purpose Vehicle) .
 - Proposer des lignes directrices ou conseils de la DG Concurrence sur la manière dont les aides d'État peuvent être conçues par les États membres et rendues plus accessibles aux communautés d'énergie.
 - Sensibiliser les États membres à la possibilité d'intégrer des objectifs sociaux dans les appels d'offres.
-

5

Propositions concernant le partage de l'énergie

- Favoriser le développement des cadres nationaux pré-existants au cadre européen, sans imposer un cadre dédié au partage de l'énergie, si le cadre existant est déjà fonctionnel.
 - Adapter le cadre du partage de l'énergie / autoconsommation collective de gaz aux enjeux spécifiques de la filière biométhane en particulier concernant le critère de proximité géographique
-

6

Propositions concernant la sobriété

- Inciter les États membres dans leur stratégie énergie-climat nationale de proposer des leviers d'actions et mécanismes de soutien pour développer la sobriété.
- Intégrer la sobriété dans le programme Erasmus+ et les programmes de formation des États membres.
- Proposer un programme européen d'échanges pair-à-pair entre des collectivités sur la démocratie participative au service de la transition énergétique, avec une dimension significative sur la sobriété – afin de diffuser des pratiques de sobriété co-construite avec les usagers et éviter ainsi les écueils.
- Créer un observatoire européen de la sobriété pour valoriser les bonnes pratiques et mutualiser des outils au service de la sobriété, à adapter par les territoires.





1 Propositions en lien avec la sensibilisation des collectivités

L'expérimentation menée dans le cadre du projet LIFE Let'sGO4Climate a mis en évidence la difficulté à mobiliser les collectivités autour des enjeux de la transition énergétique. Cette situation s'explique notamment par une connaissance encore limitée du sujet chez de nombreux élus, ce qui freine l'engagement des collectivités aux côtés des citoyens.

Dès lors, il semble important de mettre en place des politiques publiques et des cadres incitatifs permettant de mieux préparer les collectivités à conduire la transition énergétique de leur territoire en coopération avec les citoyens.

Propositions

- Réviser le règlement 2018/1999/UE sur la gouvernance des objectifs énergie-climat afin que **les États membres mettent en place, dans leur planification nationale, des cadres incitatifs à destination des collectivités pour impliquer les citoyens** : formations pour la transition énergétique et la coopération citoyenne, laisser une place aux habitants lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies énergie-climat locales, etc.

- **Inciter les États membres à mettre en place ou financer des dispositifs de formation et d'ingénierie territoriale** à destination des acteurs locaux pour **des actions au service de la transition énergétique des territoires**, notamment dans le cadre de la revue des Plans Nationaux d'Action contre le Changement Climatique.

- Inciter les États membres à **alléger les lourdeurs administratives sur la mise à disposition du foncier des collectivités pour des communautés énergétiques** en phase avec l'objectif de simplification émis par la Commission européenne et affirmé dans la boussole de compétitivité².

² [A Competitiveness Compass for the EU](#), European Commission, January 2025

Constats

Dans le cadre du projet LIFE LetsGO4Climate et dans leurs activités quotidiennes, le réseau national de l'énergie citoyenne Énergie Partagée, le réseau européen RESCoop.eu ainsi que les collectivités, constatent un manque d'équipes locales formées, structurées et pérennes pour porter la transition écologique dans les territoires.

Il apparaît également nécessaire de **renforcer l'information et la formation des élus locaux, tant sur la transition énergétique dans son ensemble, que sur les projets d'énergie renouvelable et de sobriété à gouvernance locale.**

Enfin, l'une des difficultés principales rencontrées par les communautés d'énergie réside dans la recherche et la **sécurisation du foncier pour développer des projets.**





2 Propositions sur les marchés publics

La communication *Competitiveness Compass for the EU*³ de la Commission européenne rappelle que les marchés publics représentent environ 14 % du PIB de l'UE. Ainsi, la passation des marchés publics représente un levier stratégique pour les collectivités locales afin d'encourager le développement des communautés énergétiques et d'accélérer la transition énergétique de l'Union européenne.

Il existe des exemples de collectivités qui utilisent les marchés publics / les mécanismes de concessions pour atteindre des objectifs d'appropriation et de responsabilisation des citoyens dans la production d'énergies renouvelables : appels d'offres pour solarisation des lycées de la région Ile-de-France, appel d'offres pour la solarisation de toitures de collectivités de la métropole de Saint Etienne, etc. Ces exemples resteront l'exception plutôt que la règle tant que la législation européenne sur les marchés publics ne s'aligne pas sur la législation européenne sur l'énergie qui soutient les communautés énergétiques.

Les priorités politiques de l'Union européenne récemment rendues publiques montrent une prise de conscience croissante du rôle des marchés publics dans la transition énergétique.

La proposition de révision des directives sur la passation des marchés publics annoncée par la Commission européenne pour le début de l'année 2026 devrait simplifier les règles, notamment pour les entreprises innovantes. Dans ce contexte, une réforme du cadre européen des marchés publics serait essentielle pour aligner ces objectifs avec ceux de la transition énergétique et renforcer le rôle des collectivités locales et des citoyens dans la transformation du système énergétique.

³ European Commission (2025). A Competitiveness Compass for the EU. COM (2025) 30 final

Propositions

- **Réviser le cadre juridique des marchés publics pour y intégrer les objectifs de transition énergétique et sociale.** La révision des directives européennes sur les marchés publics devrait conserver l'esprit du règlement 2024/1735/UE pour une industrie "zéro-net" et intégrer des critères sociaux et environnementaux exigeants. Elle pourrait explicitement faire référence aux objectifs climatiques, énergétiques et sociaux de l'UE, en s'appuyant sur les articles 114 et 192 du TFUE. Cela devrait permettre d'intégrer dans les directives des obligations de prise en compte des bénéfices locaux et sociaux des projets d'énergie renouvelable.

- **Faciliter la participation des communautés énergétiques aux marchés publics** en relevant les seuils de déclenchement des règles de passation des marchés afin de permettre aux collectivités de collaborer plus facilement avec les communautés énergétiques et d'autres acteurs de l'économie sociale. Des procédures d'appels d'offres dans le cadre de l'attribution de marchés publics (de type appels à manifestation d'intérêt) spécifiques aux communautés énergétiques pourraient être rendues possibles, ou des exemptions pour ces dernières pourraient être créées.

- La Commission pourrait **développer des lignes directrices sur les critères de passation de marchés sociaux**, afin de fournir aux autorités locales des conseils clairs sur la manière d'inclure et/ou de concevoir des procédures spécifiques pour les communautés énergétiques, conformément aux réglementations européennes en vigueur.

Constats

Le cadre européen actuel des marchés publics pourrait intégrer de manière plus prégnante les objectifs climatiques, énergétiques, sociaux et économiques de l'UE, afin d'atténuer les effets limitant l'implication des communautés d'énergie dans la transition énergétique et la résilience économique.

Par ailleurs, **la législation actuelle impose des seuils bas qui restreignent la collaboration entre les collectivités locales et les communautés énergétiques.**

Aujourd'hui l'encadrement des marchés publics propose une **approche centrée sur le prix au détriment des bénéfices locaux**. En effet, les critères actuels de sélection des offres privilégient le coût au détriment de critères qualitatifs comme l'impact social, économique et environnemental.

Les communautés énergétiques sont des acteurs innovants qui apportent une valeur sociale et économique supplémentaire aux territoires, y compris un retour économique local qui reste dans la communauté, l'acceptation des projets d'installations énergétiques par les habitants, une sensibilisation et une éducation plus fortes autour de la transition énergétique, et la capacité de traiter d'autres questions sociales telles que la précarité énergétique et l'inclusion des ménages vulnérables.





3 Propositions concernant les modalités de financement des Communautés d'énergie et l'accès aux fonds européens

Propositions

- **Soutenir le développement d'outils de financement des communautés d'énergie** ("Community Energy Financing Scheme", en anglais). Ces outils ont prouvé leur capacité d'agrégation des projets de communautés d'énergie. Ils permettent ainsi l'accès des communautés à des dispositifs de financement en réduisant l'impact des barrières structurelles et institutionnelles, et renforcent l'efficacité de ces financements par de la standardisation et du transfert d'expertise⁴.
- **Faciliter le financement, par les fonds européens, des structures accompagnant les communautés d'énergie.** En effet, ces réseaux fonctionnent généralement comme des one-stop shops, c'est-à-dire des points de contact uniques pour les communautés énergétiques existantes ou en création. Ils les aident à surmonter les obstacles juridiques et administratifs complexes, à construire un modèle économique solide, à accéder à des financements, à monter en compétences et à attirer de nouveaux membres.
- **Proposer la création, au sein d'Erasmus+, un programme facilitant la mobilité des jeunes apprentis et étudiants dans les secteurs de la transition énergétique** afin de favoriser la portabilité des compétences et notamment déployer les communautés d'énergie, tout en permettant d'améliorer l'attractivité de ces métiers.

⁴ [Investors Dialogue on Energy platform of the European Commission](#) - WG#5 Report

Constats

Selon les apprentissages du projet européen LIFE ACCE, il apparaît que des barrières structurelles freinent le développement des communautés d'énergie :

- Les communautés d'énergie, en phase d'émergence, n'ont **pas accès à la capacité et l'expertise nécessaire** pour identifier et structurer leurs besoins de financement selon des standards du marché,
- **Les seuils de financement sont trop élevés pour certaines communautés d'énergie** : il n'existe pas de financements sur des petits volumes pour les communautés d'énergie de taille restreinte ou en amorçage (à l'exception de la récente [European Energy Communities Facility](#)) ; les financements "de marché" du secteur (mis en place à travers le programme ELENA, et/ou par la Banque Européenne d'Investissement) affichent des seuils trop élevés qui les rendent inaccessibles.
- **Les programmes de type Life et Horizon sont aujourd'hui adaptés aux besoins de financement de communautés d'énergie de taille intermédiaire**, dans des phases d'émergence et de recherche de modèle économique.
- Dans certains États membres, les fonds européens couvrent certaines étapes du développement des projets (comme les études de faisabilité), mais **il reste des lacunes, notamment pour le financement de la construction et de l'exploitation** via des instruments financiers comme les prêts ou garanties⁵.

Les communautés énergétiques représentent donc une opportunité sous-exploitée alors qu'elles contribuent directement aux objectifs stratégiques de l'Union Européenne (transition énergétique, souveraineté, cohésion territoriale et économique, implication des citoyens).

Sur le sujet spécifique du financement de la transition énergétique, les communautés énergétiques sont des outils uniques pour mobiliser efficacement l'épargne privée. Elles garantissent aussi que les bénéfices générés par leurs actions, initiées avec le concours de fonds publics, profitent sensiblement plus aux territoires que dans le cadre de projets classiques d'énergie renouvelable. En France, ce sont 2 à 3 fois plus de retombées économiques locales pour les projets d'énergie renouvelable portés par des communautés énergétiques⁶ !

Les principaux processus politiques en cours ou à venir annoncés par la Commission européenne, tels que le Pacte pour une Industrie Propre (Clean Industrial Deal) mais aussi le Plan d'Action pour des Prix de l'Énergie Abordables (Action Plan for Affordable Energy) qui annonce notamment la création d'un Paquet Énergie Citoyenne (Citizen Energy Package)), représentent autant d'opportunités essentielles pour simplifier et accroître le financement des initiatives de communautés d'énergie.

La proposition de la Commission européenne pour le prochain cadre financier pluriannuel, et les négociations qui commencent, pourraient ainsi offrir de nouvelles voies de financement pour répondre aux besoins d'investissements pour la transition énergétique.

⁵ [Publication Office of the European Union](#)

⁶ [Les retombées économiques locales des projets citoyens, Énergie Partagée, décembre 2019](#)



4 Propositions concernant les aides d'État et lignes directrices de l'UE

Au vu de la taille et du nombre réduit de projets d'énergie renouvelable que portent les communautés d'énergie par rapport aux acteurs classiques du marché de l'énergie, il semble particulièrement important que les dispositifs de soutien financier aux énergies renouvelables soient adaptés aux communautés énergétiques, afin de ne pas les désavantager à nouveau sur le marché.

Propositions

- **Les dispositifs qui permettent aux États membres d'exempter les communautés d'énergie renouvelable d'une mise en concurrence** pourraient être accessibles aux structures juridiques portées par des communautés d'énergie renouvelable (SPV Special Purpose Vehicle) et non pas uniquement aux communautés d'énergie renouvelable en direct.
- **Proposer des lignes directrices ou conseils de la DG Concurrence** sur la manière dont les aides d'État peuvent être conçues par les États membres et rendues plus accessibles aux communautés d'énergie.
- **Sensibiliser les États membres à la possibilité d'intégrer des objectifs sociaux dans les appels d'offres.** Cela permettrait de maximiser l'impact social des projets d'énergie renouvelable et donner une chance aux acteurs comme les communautés d'énergie qui ont connaissance des territoires et une proposition de valeur qui cible un impact social pour les territoires.

Constats

Au vu de la taille et du nombre réduit de projets d'énergie renouvelable que portent les communautés d'énergie par rapport aux acteurs classiques du marché de l'énergie, il semble particulièrement important que ces dispositifs soient les plus opérants possibles. Or dès lors qu'un projet d'énergie renouvelable dépasse le seuil de petit projet (plus de quelques centaines de kWc), les projets ne sont pas directement portés par une communauté d'énergie renouvelable. En effet, étant donné qu'ils font l'objet d'un financement bancaire de projet (à savoir : dédié au projet et non à la communauté d'énergie renouvelable qui le porte), ils sont logés dans une structure juridique dédiée (SPV Special Purpose Vehicle) de façon similaire aux projets d'énergie renouvelable développés par les acteurs classiques de marché.



5 Propositions concernant le partage de l'énergie

Pour ce qui concerne les énergies renouvelables électriques, le cadre européen du partage de l'énergie a été fixé par la [Directive](#) de 2024 modifiant la Directive Marché de l'électricité de 2019. En France, cette notion existe déjà pour les énergies renouvelables électriques sous la notion d'autoconsommation collective étendue, et la France dispose d'ores-et-déjà d'un cadre robuste et fonctionnel sur l'autoconsommation collective.

Quelques adaptations du cadre européen sur le partage de l'énergie sont possibles afin de soutenir les communautés d'énergie dans leurs spécificités.

Propositions

- **Favoriser le développement des cadres nationaux pré-existants au cadre européen**, sans imposer un cadre dédié au partage de l'énergie, si le cadre existant est déjà fonctionnel
- **Adapter le cadre du partage de l'énergie / auto-consommation collective de gaz aux enjeux spécifiques de la filière biométhane en particulier concernant le critère de proximité géographique.**

Sur les opérations de biométhane, les États membres pourraient être incités à fixer un critère tenant compte des spécificités de cette énergie renouvelable et permettant d'assurer la complémentarité entre territoires ruraux (producteurs) et urbains (consommateurs). Par exemple, un seuil de type commune ou intercommunalité rurale + commune ou intercommunalité urbaine attenante pourrait être envisagé.

Constats

Le fait d'assimiler production en autoconsommation collective et vente directe générerait bien d'autres conséquences juridiques et économiques, alors même que le cadre de l'autoconsommation collective (ou partage de l'énergie) a justement été créé pour prévoir un statut particulier, différent des contrats de vente directe (ou Power Purchase Agreements), qui se caractérise par une limite de périmètre et de puissance.



6 Propositions concernant la sobriété

On peut définir la sobriété comme une démarche qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux de nos modes de vie et du fonctionnement de nos sociétés par une réduction de nos consommations d'énergie et de ressources naturelles⁷.

La sobriété consiste à s'interroger sur nos besoins : alimentaires, de chauffage, de déplacements, etc. pour consommer la juste quantité de ressources naturelles qui correspond à la satisfaction de ces besoins.

Cela suppose de faire évoluer notre rapport à la consommation, aux ressources mais aussi nos rapports aux normes, aux réglementations et aux imaginaires car elle s'appuie sur les changements de comportements à la fois individuels et collectifs.

Elle doit être déployée à différentes échelles⁸ :

- **Sobriété individuelle** via des changements de comportements choisis : acheter local, baisser la température dans les logements, limiter ses trajets en avion, manger moins de viande, faire du vélo...
- **Sobriété collective ou « organisationnelle »** via des politiques publiques à divers échelons : limitation de l'étalement urbain, taxe sur les gros véhicules, incitation à des changements d'usage...
- **Sobriété structurelle** via le développement « d'infrastructures de sobriété » : déploiement massif d'infrastructures ferroviaires et de mobilité douce, soutien à une industrie automobile de petits véhicules...

La sobriété est reconnue au niveau européen comme un cap stratégique⁹. Dans le cadre du projet LIFE, des communautés ont émergé autour de ce sujet et des experts comme l'Ademe et l'association Virage Energie ont pu identifier des freins permettant de formuler les propositions suivantes.

⁷ <https://toten-occitanie.fr/webmag6-la-sobriete-levier-indispensable/le-mot-de-l-experte-barbara-nicoloso>

⁸ <https://theshiftproject.org/article/souverainete-energetique-renouvelables-nucleaire-sobriete/>

⁹ https://www.rescoop.eu/uploads/rescoop/downloads/sufficiency_manifesto.pdf



Propositions

- **Inciter les États membres dans leur stratégie énergie-climat nationale** à proposer des leviers d'actions et mécanismes de soutien pour développer la sobriété.
- **Intégrer la sobriété dans le programme Erasmus+** et les programmes de formation des États membres.
- **Proposer un programme d'échanges** pair-à-pair entre des collectivités sur la démocratie participative au service de la transition énergétique, avec une dimension significative sur la sobriété.
- **Créer un observatoire européen de la sobriété** pour valoriser les bonnes pratiques et mutualiser des outils au service de la sobriété, à adapter par les territoires.

Constats

Les retours d'expérience du programme LIFE LetsGO4Climate nous conduisent à penser qu'il est essentiel de :

- **Former et acculturer** les acteurs locaux, collectivités et citoyens, **à la notion de sobriété.**
- **Co-construire les politiques de sobriété** avec les citoyens pour éviter les écueils.
- **Mettre en place des stratégies de sobriété** transversales dans les politiques locales.



Constats

- **Les réflexions de nombreux acteurs** comme négaWatt ou Virage Energie autour de la sobriété, mais également des travaux de recherche européens, démontrent que les solutions techniques et d'efficacité énergétique ne sont pas suffisantes. Il est nécessaire de travailler aux changements de comportements et à des usages plus sobres de nos ressources.

Ces deux dimensions sont très complémentaires car on sait qu'une amélioration technique peut entraîner un effet rebond. En effet, plus on améliore une technologie plus l'usage qui en est fait augmente et finalement les gains énergétiques gagnés par cette amélioration technologique sont perdus.

- [L'étude d'Energy Cities sur la sobriété](#) met en évidence que bien que la sobriété est peu abordée dans les politiques énergie-climat des États membres de l'UE. Les assemblées citoyennes mises en place dans de nombreux États membres ont produit des recommandations pour la sobriété, qui démontrent un bon taux d'acceptation dans la population. Cela indique que le manque de politiques adressant la sobriété n'est pas dû à un manque de légitimité, mais plutôt à une réticence des États et collectivités à mettre en œuvre de telles politiques, des processus de décision et des intérêts concurrents. C'est pourquoi il faut donc convaincre de l'intérêt de ces politiques avec des exemples réussis et diffuser les bonnes pratiques existantes.

- [Le programme URBACT](#) pourrait proposer un nouveau réseau d'échange pour les collectivités, afin de partager les bonnes pratiques de co-construction des politiques de sobriété avec les habitants. L'observatoire pourra proposer la centralisation d'informations de prospective sur le développement des territoires (tendances de croissance démographique par région), notamment en centralisant des données d'observatoires nationaux et régionaux, et pourrait être complété par un projet de recherche à l'échelle européenne. Cela donnerait des indications pour dimensionner les infrastructures de gestion de l'eau, des déchets, etc. sur la base de bonnes pratiques en Europe.

- L'observatoire pourrait surtout mettre en lumière les actions menées par les territoires (sobriété énergétique, hydrique, foncière...) et accélérer la réplication des bonnes pratiques. Cet observatoire serait à adosser aux initiatives existantes (exemple : projet ESPON TANDEM d'observatoire des communautés énergétiques).

- Un projet européen de recherche permettrait également de communiquer sur les co-bénéfices de la sobriété en matière de santé, qualité de vie, résilience des territoires, économies financières, etc¹⁰. Une telle étude permettrait d'étudier et valoriser les intérêts concrets de la sobriété et pourrait constituer un argumentaire intéressant pour inciter les collectivités à intégrer la sobriété dans leurs politiques publiques, à travers un récit positif qui ferait changer les imaginaires sur l'idée de sobriété.

- Les États membres pourraient mettre en place des programmes de formation des élus sur la transition, et favoriser les échanges pair-à-pair, notamment sur la sobriété. Cela irait dans le sens de l'Union des Compétences que d'intégrer la sobriété dans le programme Erasmus+ aux côtés des autres thématiques de la transition énergétique.

L'Union européenne pourrait se saisir de ces recommandations pour promouvoir la sobriété grâce à des actions de communication et des incitations auprès des États membres et ainsi permettre d'infuser la sobriété dans les politiques nationales et territoriales.

¹⁰ <https://toten-occitanie.fr/webmag6-la-sobriete-levier-indispensable/le-mot-de-l-experte-barbara-nicoloso>